

EXTRAITS
DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 30 AVRIL 2009

Monsieur le Président informe le Conseil qu'il a provoqué cette réunion, en vue de délibérer sur la nomination de Monsieur Bernard OGIASTRO en qualité de Directeur Général Délégué.

Il expose au Conseil l'intérêt pour la Société de procéder à cette nomination.

Puis, il propose ensuite au Conseil de procéder à la nomination de Monsieur Bernard OGIASTRO en qualité de Directeur Général Délégué, à compter du 1^{er} Mai 2009.

Après en avoir délibéré, les Administrateurs, à l'unanimité, décident

de nommer Monsieur Bernard OGIASTRO, demeurant 2, rue Molière à COURBEVOIE (92400), en qualité de Directeur Général Délégué, à compter du 1^{er} Mai 2009, pour la durée du mandat de Directeur Général de Monsieur Hervé OGIASTRO.

/

1/

qu'à l'égard des tiers, Monsieur Bernard OGIASTRO, Directeur Général Délégué, dispose des mêmes pouvoirs que Monsieur Hervé OGIASTRO, Directeur Général.

qu'il est en conséquence investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve toutefois des pouvoirs attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

qu'en cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, Monsieur Bernard OGIASTRO, Directeur Général Délégué, conservera, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, ses fonctions et ses attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Monsieur Bernard OGIASTRO intervient alors à l'effet, d'une part, de remercier les Administrateurs de cette nomination, d'autre part, d'accepter cette nomination, et, enfin, de préciser au Conseil qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

Le Président Directeur Général
Hervé OGIASTRO
Extraits « certifiés conformes »

4

